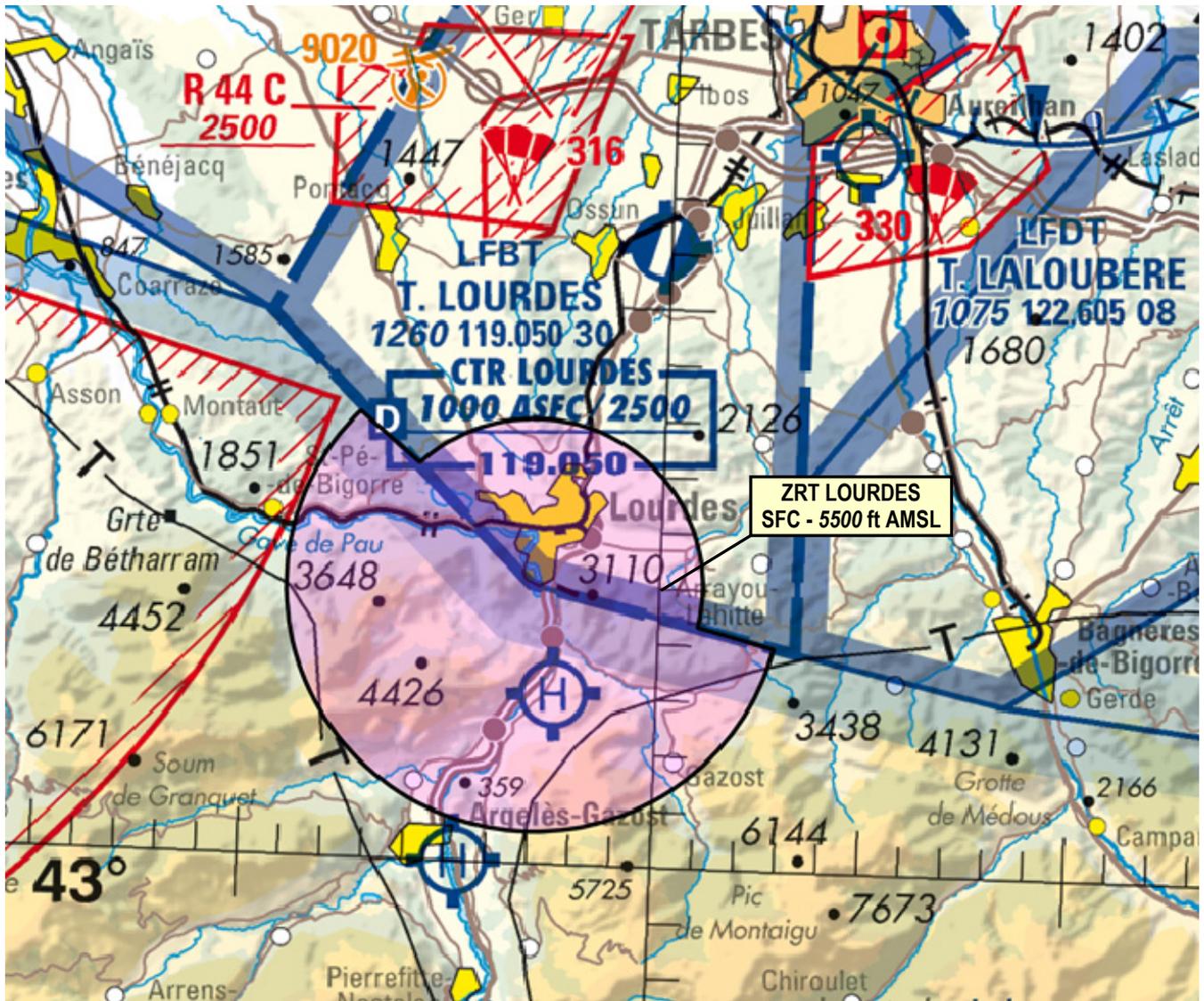


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) autour de Lourdes
En vigueur : Du mercredi 4 au samedi 7 octobre 2023

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Tarbes Lourdes Pyrénées LFBT, Tarbes Laloubère LFDT



Extrait carte 1 / 500 000 IGN - Edition 2023

ACTIVITÉ
Protection du sanctuaire
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Du 4 octobre, 05h00 au 7 octobre, 22h00
INFORMATION DES USAGERS
LOURDES TWR : 119.050 Mhz
STATUT
Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui coexiste avec les portions des espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquels elle interfère.
ORGANISME GESTIONNAIRE
DSAC Sud : dsac-s-permanence@aviation-civile.gouv.fr

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, et aéronefs sans équipage à bord :

Contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour :

- les aéronefs en IFR au départ et à l'arrivée de l'aérodrome LFBT.
- les aéronefs habilités pour du travail aérien à destination ou au départ de l'hélistation de GER.
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT.
- les aéronefs bénéficiant d'une dérogation délivrée par la préfecture des Hautes-Pyrénées.
- raison de sécurité impérieuse.

SERVICES RENDUS

Dans les parties de la ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés :

Les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

Dans les parties de la ZRT se substituant aux portions d'espaces aériens non contrôlés :

Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales

43°08'02" N, 000°07'21" W
arc anti-horaire de 4.40nm de rayon centré sur 43°04'58" N, 000°03'03" W
43°04'02" N, 000°02'49" E
43°04'20" N, 000°00'57" E
arc anti-horaire de 3nm de rayon centré sur 43°04'58" N, 000°03'03" W
43°07'04" N, 000°05'58" W
43°08'02" N, 000°07'21" W

Limites verticales

SFC / 5500FT AMSL

CONSIGNES PARTICULIERES

Les usagers aériens sont invités à consulter quotidiennement des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.

ORGANISME A CONTACTER

Service de la Navigation Aérienne sud-ouest / Organisme PYRENEES :

sna-so-pyrenees-ctl-ld@aviation-civile.gouv.fr

05 62 32 62 50